

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

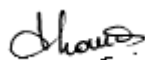
N° CG/2013/60 -

**Aménagement et urbanisme - 135
Actualisation du barème des métiers facturables intervenant
pour la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise
d'ouvrage ou de maîtrise d'oeuvre en matière d'urbanisme ou
d'aménagement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide, pour les prestations assurées à titre onéreux relevant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre en matière d'aménagement et d'urbanisme, l'application des règles d'actualisation annuelle des tarifs horaires HT facturables à compter du 1er janvier de chaque année civile, qui détermine pour le 1er janvier 2014 le nouveau barème suivant des tarifs horaires HT (arrondis au quart d'euro supérieur) facturables par métier :

- directeur de projet : 88,75 €
- chef de projet : 76 €
- technicien pilote d'opérations : 57 €
- assistant d'études : 57 €
- instructeur procédure urbanisme : 50,75 €
- secrétaire : 50,75 €.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-82486-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13